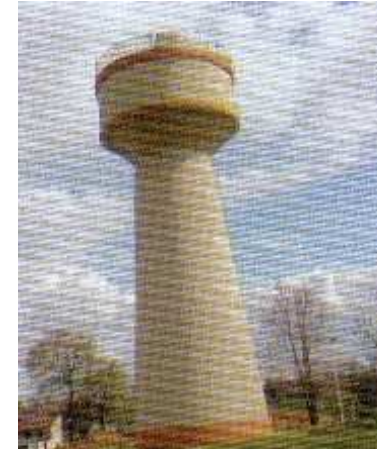


Les domaines d'actions qui ont été proposés pendant le contrat rural pour l'eau :

Eau potable

- ▶▶ Etudes, diagnostics de réseaux
- ▶▶ Travaux liés à la production et au transfert d'eau potable.
- ▶▶ Travaux de sécurité d'alimentation en eau potable
- ▶▶ Protection des captages contre les pollutions diffuses.



Assainissement



- ▶▶ Enquête publique de zonage
- ▶▶ Etudes à la parcelle, études de deuxième phase
- ▶▶ Construction/réhabilitation de réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'unités de traitement
- ▶▶ Construction/réhabilitation d'assainissement non collectif
- ▶▶ Installation des branchements des particuliers sur les réseaux d'eaux usées

Agriculture

- ▶ Valorisation agronomique des amendements organiques (suivis agronomiques)
- ▶ Mise en place de cultures intermédiaires piège à nitrates
- ▶ Maîtrise des pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires (aménagement de l'aire de remplissage du pulvérisateur*) & par les stockages (aménagement des bacs de rétention pour les stockages d'engrais liquides*).
- ▶ Amélioration des pratiques de fertilisations azotées (reliquats d'azote sortie hiver**)

(*Action limitée aux bassins d'alimentation des captages d'eau potable. Les cartes de ces bassins sont disponibles au SMOP ou dans votre mairie)

(**Action ouverte à tout agriculteur exploitant au moins une parcelle dans l'un des bassins d'alimentation de captage.)



Préservation des milieux aquatiques



- ▶ Mise en œuvre d'une politique globale de valorisation et de gestion des milieux aquatiques (études de suivi, plans de gestion, études de programmations pluriannuelles de réhabilitation et d'entretien)
- ▶ Restauration et entretien régulier des cours d'eau (*cette action ne concerne que la Noye et la Celle*)